

# DESCRIPTION DE FONCTION

## LA FONCTION DE DRH

Partant de la définition des compétences, il est plus aisé alors de déterminer les activités. Retrouvez un extrait des activités proposées par la commune de Peruwelz :

Par exemple, la commune a défini quelques-unes des activités suivantes :

- Anticiper les besoins en lien avec la réalisation des objectifs stratégiques du département des ressources humaines.
- Assurer le maintien de l'ordre et la discipline dans le service (gérer et prévenir les conflits).
- Attirer l'attention sur les risques juridiques liés à la gestion du personnel.
- Conseiller les responsables de services sur la manière de mobiliser les membres du personnel et de s'activer dans la mise en œuvre des missions.
- Contrôler les présences et absences du personnel du service RH, contrôler le bon fonctionnement des machines, les mesures prise ou imposées pour la sécurité et l'hygiène.
- Coordonner le développement des ressources et compétences du département et de l'organisation.
- Coordonner le processus d'évaluation du personnel.
- Coordonner les projets d'implémentation des pratiques RH au sein de l'organisation.
- Débriefer avec les Responsables de services à la suite d'une activité, d'un projet, d'un conflit...
- Déléguer les responsabilités et le travail aux agents chargés des missions liées à la gestion du personnel.
- Déterminer les moyens utiles et nécessaires à la mise en œuvre des projets et activité du service RH/personnel.
- Développer les acquis et les compétences des membres de l'administration.
- Développer une vision de la distribution des responsabilités et des compétences au sein de l'organisation
- ...

### Selon le CRF, la mission du DRH est la suivante :

Le directeur des ressources humaines (m/f) développe la stratégie relative à la gestion dynamique du personnel et de ses compétences. Il/elle mobilise les moyens et ressources nécessaires et veille à ce que son approche ait un impact sur l'organisation et son processus d'évolution. Il/elle interagit avec l'ensemble des acteurs de l'organisation pour favoriser l'implémentation de la démarche RH tout en contrôlant la conformité des processus de recrutement, de formation, d'évaluation, de gestion de la carrière et administrative des dossiers du personnel.

**Dans la proposition du CRF, le DRH joue un rôle de manager dont les compétences prioritaires sont les suivantes :**

Domaine	Compétence fonctionnelle	Prioritaire (priorité)	Activité
cognitif	Stratégie	Oui	17 activité(s)
pragmatique	Contrôle	Oui	10 activité(s)
relationnel	Impact	Oui	14 activité(s)
relationnel	Interaction	Oui	7 activité(s)
relationnel	Mobilisation	Oui	10 activité(s)

### Selon la commune de Péruwelz, la mission de son GRH est la suivante :

Le GRH contribue à améliorer les conditions d'un climat social serein empreint d'un esprit d'équipe au sein de l'Administration :

- en établissant une relation et un dialogue permanent entre la hiérarchie, les agents et les organismes extérieurs.
- en élaborant la stratégie RH et en mettant en œuvre les moyens quantitatifs et qualitatifs nécessaires à l'optimisation de la gestion des ressources humaines de l'Administration.
- en animant et en évaluant la mise en œuvre de la stratégie RH (gestion d'emploi, recrutements, évaluations, formations, plan de carrière, etc...).

Il a pour mission de gérer l'équipe attachée à la GRH et de gérer les dossiers administratifs du personnel (contrats, délibérations, fins de contrats, etc...).

Selon cette définition, le GRH joue un rôle de coordinateur dont les compétences prioritaires sont les suivantes :

Domaine	Compétence fonctionnelle	Prioritaire (priorité)	Activité
pragmatique	Gestion	Oui	9 activité(s)
pragmatique	Contrôle	Oui	12 activité(s)
cognitif	Stratégie	Oui	13 activité(s)
relationnel	Mobilisation	Oui	11 activité(s)
relationnel	Interaction	Oui	9 activité(s)

**Partant de la définition des compétences, il est plus aisé alors de déterminer les activités. Retrouvez un extrait des activités proposées par la commune de Péruwelz ci-contre.**



#### Pour avoir accès à l'application Scillus :

- Nous vous demandons d'assister à un coaching gratuit dans les locaux du CRF (les dates sont disponibles à l'adresse suivante : [www.crf.evenements.be](http://www.crf.evenements.be)) ;
- Le but du coaching ? Initier les participants à la méthode et à la philosophie qui sous-tendent l'outil. Initier à l'utilisation du logiciel ;
- Lors de ce coaching, vous recevez un formulaire à remplir et à signer par le directeur général et le bureau permanent ou le collège ;
- Une fois le formulaire réceptionné, le CRF vous crée un accès à l'outil.